

République Islamique de Mauritanie
Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre
La Pauvreté et à l'Insertion

CDHLCPI
PNUD
BAD/AMINA

BCM

APROMI

Atelier sur la Capitalisation des Acquis de la Micro-finance en Mauritanie

(Tenu à Nouakchott du 22 au 23 Août 2001)

Le Rapport

Les Modérateurs

Hamidou Baba KANE

José GARSON

LISTE DES ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AMA	: Appui à la Micro-entreprise d'Arafat
AMINA	: Programme du Fonds Africain de Développement pour la Micro-finance
APME	: Association pour la Promotion de la Micro-Entreprise
APROMI	: Association des Professionnels de la Micro-finance
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	: Banque pour le Commerce et l'Industrie
BCM	: Banque Centrale de Mauritanie
BDF	: Bailleurs de Fonds
BIT	: Bureau International du Travail
BMCI	: Banque Mauritanienne pour le Commerce Internationale
CDHLCPI	: Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et l'Insertion
CECA	: Caisse d'épargne et de Crédit des Artisans
CEP	: Cellule d'exécution du Projet réduction de la pauvreté
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DID	: Développement international Desjardins
FADES	: Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FENU	: Fonds des Nations Unies pour l'Environnement
FF	: Franc français
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
GBM	: Générale des Banques de Mauritanie
GFEC	: Groupement Féminin d'épargne et de Crédit
IDM	: Initiative pour le Développement en Mauritanie
IMF	: Institution Micro- Financière
MPE	: Micro et Petite Entreprise
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PDIAIM	: Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie
PDU	: Programme de Développement Urbain
PGRNP	: Projet de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
SFD	: Système de financement décentralisé
SIG	: Système d'information géographique
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour l'Enfance

TABLE DES MATIERES

I	INTRODUCTION.....	4
II.	DEROULEMENT DE L'ATELIER	4
2.1	DISCOURS D'OUVERTURE	4
2.2	L'ETAT DES LIEUX DE LA MICRO-FINANCE	5
2.3	INTRODUCTION DES THEMES DE L'ATELIER.....	6
2.3.1	<i>Le Représentant de la BCM.....</i>	6
2.3.2	<i>La Surveillance des IMF en zone UMOA.....</i>	7
2.3.3	<i>Situation des Institutions de Micro-finance et perspectives</i>	7
2.3.4	<i>La Micro-finance dans l'appui à la Micro et Petite Entreprise.....</i>	8
2.3.5	<i>Intervention des bailleurs et des partenaires techniques</i>	9
2.4.	TRAVAUX DE GROUPES	10
2.5.	CLOTURE DE L'ATELIER	10
III.	RESULTATS DE L'ATELIER	10
3.1	CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA MICRO-FINANCE	10
3.2	SITUATION DES IMF ET PERSPECTIVES	11
3.3	LA MICRO-FINANCE DANS L'APPUI A LA MICRO ET PETITE ENTREPRISE.....	12
3.4	L'INTERVENTION DES BAILLEURS DE FONDS ET DES PARTENAIRES TECHNIQUES	13
IV.	ANNEXES	14
4.1	PROGRAMME DE L'ATELIER	14
4.2	DISCOURS D'OUVERTURE	14
4.3	ETAT DES LIEUX.....	14
4.4	COMMUNICATIONS THEMATIQUES (4).....	14
4.5	RECOMMANDATIONS.....	14
4.6	LISTE DES PARTICIPANTS.....	14

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport résume le déroulement des travaux de l'atelier, sur la capitalisation des acquis de la micro-finance en Mauritanie, organisé par le Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI), la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) et l'Association des Professionnels de la Micro-finance (APROMI), avec le concours du programme BAD/AMINA, du PNUD et du BIT. Organisé les 22 et 23 Août 2001 au MONOTEL, l'atelier a réuni une centaine de participants représentant les services administratifs et techniques de l'Etat, les institutions micro-financières, les organisations non-gouvernementales et les partenaires au développement (voir en annexe la liste des participants).

2. Introduisant les travaux, M. Ahmedou O/ ELY, Directeur de l'Insertion au CDHLCPI a prononcé un mot de bienvenue à l'ensemble des participants, saluant au passage les invités qui ont bien voulu honorer de leur participation le présent atelier. Il a également remercié les partenaires au développement, notamment la BAD, le PNUD et le BIT pour leur précieux appui à l'organisation de l'atelier.

3. L'objectif majeur de l'atelier est de procéder à une évaluation d'ensemble de la situation des Institutions de Micro-finance et de leur environnement juridique, économique et social, afin de déterminer les éléments de base d'une stratégie nationale en matière de micro-finance. L'un des sous-objectifs était également de rechercher une meilleure articulation micro-finance/micro-entreprise dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Les organisateurs comme les participants se sont accordés sur le caractère "concret" et "pratique" que devrait revêtir cet atelier.

4. Les résultats attendus sont les suivants :

- Il existe un canevas permettant d'opérationnaliser le processus de mise en œuvre de la stratégie ;
- les moyens nécessaires pour la mise en œuvre sont identifiés ;
- le chronogramme d'activités est arrêté ;
- le système de suivi est mis en place.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

2.1 Discours d'ouverture

5. Ouvrant les travaux, M. Abdelssalem Ould Mohamed Saleh, Commissaire aux DHLCPI a souligné l'importance de cette rencontre, qui se tient au moment où la Mauritanie est engagée dans une phase de mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Rappelant les deux séminaires sur la micro-finance organisés en novembre 1999 et juillet 2000 à Nouakchott, M. Le Commissaire a indiqué que cet atelier a pour objet de faire un état des lieux de la micro-finance et d'en faire une analyse approfondie pour la formulation d'une stratégie nationale. Il ajouta que les recommandations de cet atelier devront permettre également, une meilleure articulation de la micro-finance au cadre stratégique de la promotion de la micro et petite entreprise.

6. C'est parce que l'accès des pauvres à un crédit adapté est une voie privilégiée pour la réduction de la pauvreté, dit-il en substance, que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a inscrit la promotion de la micro-finance et de la petite et micro-entreprise comme axe central de la stratégie d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres.

7. Pour le Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion, le réseau des IMF s'est densifié et compte aujourd'hui quelque trente cinq organisations de micro-crédit agréées par la Banque Centrale de Mauritanie. Parallèlement, les expériences de micro-crédit appuyées directement par le CDHLCPI se sont développées couvrant des domaines variés et notamment ceux du crédit à l'habitat en milieu urbain, dont l'expérience réussie du projet TWIZE est un modèle.

8. Auparavant, MM. Mohamed Lemine Diack, Président de l'APROMI, Babacar SAMBE, Représentant du Programme AMINA et Mme. la Représentante Adjointe du PNUD ont, tour à tour, insisté sur l'importance du séminaire et les résultats attendus.

- M. SAMBE a tout d'abord fait part aux participants de trois points essentiels : les objectifs du Programme AMINA dans les 10 pays pilotes (le dialogue sur les politiques, coordination entre bailleurs...), les activités déjà réalisées notamment, les évaluations (Mission d'évaluation préparatoire, Diagnostique et analyse des IMFs...), le renforcement des capacités (approbation du programme, séminaires, voyage d'étude...) et le dialogue sur les politiques (réunion sur la stratégie nationale en MF, conférence sur la réglementation...). Il a ensuite parlé des nouvelles orientations du Programme AMINA basées sur un partenariat actif, l'esprit de collaboration et non d'assistance tout court, la contribution en nature ou en espèces des IMFs dans les activités à mener...etc. Un protocole devra être signé en ce sens entre AMINA et chacune des institutions partenaires. M. SAMBE a conclu son intervention en promettant que AMINA va revoir le choix des thèmes des séminaires, fournira une assistance rapprochée aux IMF et à l'APROMI et renforcera le suivi sur le terrain. Le tout devant aboutir à l'évaluation de l'impact de l'intervention de AMINA.
- Pour sa part, M. DIACK, président de l'APROMI tout en remerciant les officiels qui ont accepté honorer de leur présence à cet important atelier, a déclaré dans son discours que quelques années après avoir mis en place le cadre institutionnel et réglementaire et le cadre stratégique, le moment est venu pour les acteurs de la microfinance de réviser leurs actions, d'en évaluer les résultats, d'identifier les nouveaux défis et d'adopter une stratégie pour l'action. Le système financier, a poursuivi M. DIACK ne peut être efficace que s'il remplit un certain nombre de critères liés aux populations cibles, au volume de crédit et d'épargne mobilisée, au taux de remboursement..., et tous les acteurs admettent aujourd'hui que cela n'est possible que si les IMF se pérennisent et acquièrent une autonomie sur le long terme. Il a conclu son intervention en soulignant que ***pérennisation*** et ***viabilité*** seront des thèmes autour desquels l'atelier va réfléchir deux jours durant, afin de dégager le canevas du plan d'action de la stratégie nationale de la microfinance.

2.2 l'état des lieux de la micro-finance

9. Abordant les travaux les participants ont enregistré une restitution, sur PowerPoint, de l'étude portant sur l'état des lieux de la micro-finance. Sur le constat, il ressort de la présentation des modérateurs, MM. J. GARSON et H.B.KANE, que le paysage micro-financier a connu une croissance accélérée ces derniers temps, traduisant l'engouement général des populations, des pouvoirs publics et des partenaires au développement vis-à-vis de cet instrument de développement.

10. A la date d'aujourd'hui, on peut constater une prolifération d'institutions de micro-finance rendant tout essai de typologie et de classification nécessairement provisoire. A cette dynamique de création, s'y ajoute l'existence d'un cadre juridique, le renforcement des capacités grâce aux formations dispensées aux IMF et l'accroissement de la mobilisation des ressources à des conditions concessionnelles.

11. Cependant le secteur micro-financier demeure confrontée à un certain nombre de problèmes dont notamment la question de l'équilibre financier des institutions, de leur pérennité et la détermination des taux d'intérêt (ou frais de gestion). A ces traits généraux, s'ajoute la faiblesse d'ensemble de la couverture géographique et de la professionnalisation des institutions et opérateurs de la micro-finance.

2.3 Introduction des thèmes de l'atelier

2.3.1 Le Représentant de la BCM

12. Introduisant le thème relatif à l'expérience nationale en matière de cadre réglementaire et du contrôle des institutions de micro-finance, le Représentant de la BCM a tout d'abord rappelé que La Mauritanie a entrepris depuis 1985, une réforme du secteur financier dont l'objectif est de renforcer le rôle des institutions financières nationales dans le développement économique et social et notamment dans le domaine des investissements. L'objectif de cette réforme est de créer un environnement attractif pour les investissements étrangers et de renforcer la mobilisation de l'épargne intérieure dans la perspective de développement des institutions financières spécialisées.

13. La promotion de la micro-finance constitue l'un des axes stratégiques majeurs identifiés pour la mise en œuvre de cette réforme du fait du rôle qu'elle joue dans le développement de la culture de l'épargne et de crédit et du financement d'activités génératrices de revenus pour les populations n'ayant pas la possibilité d'accéder au système bancaire. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont tenu à instaurer les conditions propices au développement harmonieux de ce secteur en mettant en place un cadre réglementaire adéquat, assurant à la fois la protection des déposants et la sécurité des opérations.

14. Deux textes fondent ce cadre réglementaire spécifique : il s'agit de :

- **la loi 98-008 du 28/01/98** portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit qui constitue le texte de base régissant les activités des institutions mutualistes d'épargne et de crédit. Au terme de cette loi l'institution mutualiste est définie comme étant un «groupement de personnes, dotée de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur des principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne sous forme de dépôts de ses membres et de leur consentir du crédit ».
- **L'instruction N° 001/GR/99 du 21/01/99**, relative aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, constitue le texte d'application de la loi sus-citée. Cette instruction précise les conditions d'octroi et de retrait d'agrément, élabore des modèles types de statuts et de règlements intérieurs et prévoit des obligations pour les institutions en terme de communication des documents comptables à la BCM en fixant un cadre de référence comptable précis. Elle édicte des ratios prudentiels de gestion que les mutuelles doivent observer, prévoit un

contrôle de l'activité par la BCM (depuis Mai 2000, un service est spécialement créé pour le contrôle sur pièce) et énumère les sanctions susceptibles d'être prises à leur encontre par l'autorité de tutelle, en cas de manquement à leurs obligations.

15. Le Représentant de la BCM a conclu son intervention en dressant le bilan et les perspectives. Selon lui, la réglementation mise en place a permis un foisonnement d'activités micro financières. Ainsi, on est passé en 1998 (date de la promulgation de la loi) de 4 institutions à 37 actuellement. Quant aux perspectives, il a souligné l'importance de l'évolution de la composante micro-finance dans le développement économique et social de notre pays, avant d'émettre le souhait d'élargir et d'adapter la réglementation dans l'optique d'alléger les dispositions et tenir compte des institutions à caractère non mutualiste.

2.3.2 La Surveillance des IMF en zone UMOA

16. Evoquant l'expérience sous régionale des IMF, M. Garnier PARENT Conseiller de Développement International Desjardins (DID), a indiqué que l'évolution des institutions financières de type mutualiste, aussi bien dans les pays ouest africains qu'en Mauritanie, présente des similitudes avec l'expérience vécue ailleurs. Les premières étapes se font toujours de façon progressive due au caractère nouveau du phénomène. On constate depuis quelques années une accélération de la croissance dépassant les prévisions dans certains principaux réseaux de coopératives d'épargne et de crédit en Afrique de l'Ouest. C'est le cas du réseau PAMECAS du Sénégal qui a connu une croissance de son épargne mobilisée de 65% en 15 mois, sans compter le nombre d'institutions qui se sont multipliées dans la même période. La Mauritanie dont la politique microfinancière demeure relativement récente n'a pas échappé à ce phénomène.

17. Cette situation engendre des pressions énormes sur les opérations et expose le secteur à des dangers, d'où la nécessité d'une surveillance qui constituent un élément majeur pour la pérennité de ces institutions. Les développements qui suivent seront consacrés à l'analyse des notions théoriques de la Surveillance avant d'examiner les aspects pratiques auxquels sont confrontés les IMF en Afrique de l'Ouest (zone UMOA).

18. Ainsi le cadre réglementaire élaboré par la BCEAO en 1993 proposait entre autres des statuts et règlements intérieurs types s'inscrivant directement dans l'axe de la réglementation. En outre, la réglementation de la BCEAO a prévu une Convention - Cadre pour les institutions non mutualistes permettant ainsi à la tutelle (Ministères des finances UMOA) de couvrir l'ensemble des IMF initiant des opérations de micro-finance.

2.3.3 Situation des Institutions de Micro -finance et perspectives

19. Introduisant le thème sur la situation des IMF et perspectives, M. Mouhamed Lemine Diack a noté que depuis quelques années, l'environnement de la micro-finance connaît une transformation progressive, surtout à partir de 1998, date de la mise en place du cadre réglementaire légal. La multiplicité des institutions nécessitait une concertation pour une meilleure visibilité des actions. C'est pourquoi la création de l'APROMI en 1997 qui compte aujourd'hui 13 membres dont 3 réseaux, constitue une réponse à ces préoccupations.

20. En termes de résultats - dit-il - même si on note des lacunes résultant pour l'essentiel du manque de professionnalisme, il n'empêche que le niveau de performance des IMF reste

relativement appréciable. Le système microfinancier, mis à part certaines Ong qui font du micro-crédit (AMA) et les institutions non formelles (tontines), compte aujourd'hui 20.000 membres, 37 IMF agréés, un volume cumulé de crédits octroyés supérieur à 1 milliard d'UM (1998 - 2001), une épargne collectée supérieure à 500 millions (2001).

21. Le Président de l'APROMI a conclu son exposé en évoquant des perspectives d'avenir pour la micro-finance et dont l'objectif est la consolidation des acquis et l'amélioration des conditions d'accès au marché financier de proximité des populations urbaines et rurales défavorisées. Il a notamment émis un certain nombre de suggestions, comme l'amélioration de la réglementation par le renforcement des règles prudentielles et de gestion adaptées aux IMF, l'amélioration du cadre de concertation entre les acteurs impliqués, le renforcement des capacités, la duplication des expériences réussies en milieux urbain et rural dans le cadre du programme d'extension, etc.

2.3.4 La Micro -finance dans l'appui à la Micro et Petite Entreprise

22. Le troisième thème de l'atelier a été introduit par M. Saad Bouh, chef de service de la micro-entreprise au CDHLCPI. Après avoir brossé la situation de la pauvreté en Mauritanie qui est un phénomène multidimensionnel il s'est appesanti sur les axes fondamentaux du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (2001-2004), dont l'ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres à travers la promotion de la Micro et Petite Entreprise (MPE). A cet égard, Il a indiqué que le CDHLCPI a sollicité et obtenu l'appui du PNUD pour la formulation d'une stratégie de promotion de la MPE en Mauritanie dans le cadre d'un programme dénommé le SPPD dont la finalité est la mise en place d'un système de financement adapté à la PME.

23. Après avoir tenté de définir la MPE, sur la base de critères de différenciation avec les activités génératrices de revenus (AGR), il a conclu son intervention sur l'état et les perspectives de financement constatant que l'idée de considérer la micro-finance comme étant un outil privilégié de lutte contre la pauvreté est partagée par un grand nombre d'acteurs, mais sa traduction dans les faits reste encore limitée. Cependant, at-il ajouté, une certaine prise de conscience est notée au niveau du système bancaire classique à cause de l'intérêt, en termes de clients crédibles que peut constituer les MPE. L'appui offert par la GBM au profit des clients des CECA (entreprises artisanales) et la convention conclue entre la BCI et la CDHLCPI le 30/01/2000 destinée à ouvrir une ligne de crédit au profit des diplômés chômeurs formés sur les méthodes CEFE, constituent un exemple révélateur de ce changement d'attitude.

24. En dehors du système bancaire classique, il importe également d'approfondir d'autres opportunités et possibilités offertes de financements alternatifs des investissements, à l'instar du crédit - bail ou leasing.

25. Par ailleurs, on constate que l'essentiel des financements des mutuelles ne concerne que des activités génératrices de revenus. La raison majeure réside dans l'étroitesse des capacités financières de ce système par rapport aux besoins de financement exprimés par le MPE. C'est pourquoi, la réflexion doit être menée autour des actions comme :

- la nécessité de mettre en place des lignes de financement bancaire à moyen et long termes et dont les critères d'éligibilité sont basés sur le projet, la qualité intrinsèque du promoteur,
- le mécanisme de mise en place d'un système de suivi accompagnement du promoteur ;
- la création ou multiplication des lignes de crédit - bail ou leasing au niveau des établissements financiers spécialisés ;
- la mise en place d'un fonds de garantie à la disposition des institutions microfinancières soutenant les MPE.

2.3.5 Intervention des bailleurs et des partenaires techniques

26. Dans son exposé, M. Diagana Fodié Amadou, Expert en crédit a d'abord tenu à préciser ses sources d'information puisées à la fois sur la documentation et les entretiens réalisés avec les responsables concernés par le secteur de financement. Il a tour à tour abordé les trois points suivants : l'intervention des bailleurs de fonds dans le domaine de la Micro-finance en Mauritanie, le mécanisme de coordination et de concertation entre bailleurs et enfin les partenaires techniques de la Micro-finance.

27. S'agissant de l'intervention des bailleurs pour le financement de la MPE, on peut très schématiquement noter qu'elle se fait de trois manières :

- Par l'intermédiaire des banques primaires : c'est le cas de la convention GBM/AFD qui s'adresse à toutes les entreprises quel que soit le secteur d'activité, à l'exception de l'immobilier et des hydrocarbures. Les crédits éligibles doivent être supérieurs à 500.000 FF, de 3 à 10 années de durée avec un différé de 1 à 5ans à 12,8%. Ces prêts sont orientés vers les entreprises exportatrices, et le remboursement est fait en devises. C'est aussi le cas de la convention BMCI/AFD portant sur une ligne de crédit de 15 millions de FF qui cible également toutes les entreprises sauf celles déjà citées. Les crédits sont accordés au client entre 11 et 12%, et re-financés par l'AFD à 7 et 8%. Cette ligne existe depuis 1996.
- A travers les projets de développement en y insérant un volet micro-crédit. C'est ce que l'on observe avec l'Union Européenne dans le cadre du projet appui à la commune de Maal ; le FADES et le FIDA à travers le projet Oasis avec la création de la mutuelle MICO ; de la Banque Mondiale dans le cadre du PGRNP, du PDIAIM, du PDU (bientôt) ; et, de la BAD au sein du projet pêche artisanale/ phase II.
- A travers des partenaires spécialisés chargés de l'exécution. C'est l'exemple de l'AFD à travers IDM, le FENU/APME dans le cadre du programme Assaba, le PNUD et l'Unicef à travers les GFEC et/ou les Nissa-bank, la BAD/CEP dans le cadre du projet réduction de la pauvreté.

28. D'autres sources de financement des MPE proviennent également de la coopération bilatérale (la France, l'Allemagne et l'Espagne), et des ONG internationales représentées en Mauritanie. Concernant le dernier point à savoir le rôle des partenaires techniques de la Micro-finance, force est de constater que l'appui institutionnel et technique aux institutions de

micro-finance a été identifié comme étant un besoin aigu auquel il faudra faire face pour faire des IMF des structures opérationnelles et professionnelles.

2.4. Travaux de groupes

29. Après avoir enregistré l'introduction des quatre thèmes, les participants ont engagé des discussions, en séance plénière, avant de se retrouver dans les groupes de travail. Les échanges qui se produisent au sein des groupes ont conduit à des recommandations spécifiques pour chaque atelier en fonction du thème traité.

30. La recommandation la plus importante réside dans la nécessité de donner une suite à l'après atelier. C'est ainsi que les participants ont insisté sur l'opportunité de créer un groupe de travail spécialisé pour la finalisation des études et la rédaction du document de stratégie nationale de micro-finance basé sur les recommandations du présent atelier.

2.5. Clôture de l'atelier

31. A l'issue de la restitution, faite par les modérateurs, de la synthèse générale des travaux, le discours de clôture a été prononcé par M. Mohamed O/ Abba, Commissaire Adjoint au CDHLCPI. Soulignant la consistance des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés pour l'atelier, M. Le Commissaire Adjoint a rappelé l'importance que requièrent les recommandations issues du présent atelier, dont la mise sur pied d'un groupe de travail afin de parachever le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de la micro-finance.

32. Enfin, les participants ont remercié les organisateurs (CDHLCPI, BCM, APROMI) ainsi que les BDF (AMINA/BAD, PNUD, BIT) pour la qualité de l'organisation et des recommandations issues du présent atelier.

III. RESULTATS DE L'ATELIER

3.1 Cadre légal et réglementaire de la micro-finance

33. Le groupe de travail qui a pour thème "**cadre légal et réglementaire de la micro-finance**" s'est penché, à travers des discussions riches et fructueuses, sur tous les aspects afférents à leur sujet, ainsi que sur les améliorations qui pourraient y être apportées. Auparavant, le facilitateur du groupe a mis en exergue le rôle prépondérant que joue la BCM en tant qu'autorité de tutelle dans l'amélioration du cadre légal et réglementaire et l'intérêt particulier qu'elle accorde au développement de la micro-finance.

34. Les débats ont porté notamment sur les questions suivantes :

1. L'élargissement du cadre actuel aux institutions non mutualistes :

Les participants recommandent de voir la possibilité de mise sur pied d'un statut spécial bénéficiant à de telles institutions et régi par des conventions - cadre signées avec l'autorité de tutelle. Le statut en question, doit être réservé exclusivement aux institutions exerçant dans le domaine de la micro-finance.

2. La possibilité d'instaurer une période transitoire avant l'agrément définitif :

Les participants proposent une période transitoire pour permettre à l'institution de tester sa viabilité et sa conformité aux exigences légales et réglementaires. Durant cette période, l'institution serait régie par une convention prévoyant et précisant des directives avant l'obtention de l'agrément définitif.

3. L'allégement des dispositions réglementaires actuelles :

Les participants conseillent un réaménagement des obligations imposées aux mutuelles telles que : la constitution de dossier d'agrément, les ratios prudentiels de gestion, la périodicité et la forme des documents comptables.

4. Elaboration d'un plan comptable pour la micro-finance :

Les participants recommandent l'élaboration d'un plan comptable pour les institutions de micro-finance ainsi que la mise sur pied d'actions de formation en vue de son exploitation.

5. La période d'exonération fiscale :

Les participants ont noté que la période d'exonération fiscale issue de la prorogation faite par l'autorité est généralement nécessaire à l'équilibre financier.

3.2 Situation des IMF et perspectives

35. Monsieur Adéchoubou Makarimi du FENU a, après avoir rappelé les objectifs de l'atelier, procédé brièvement à la définition du concept de la micro-finance, comme étant l'offre durable des services financiers à des individus n'ayant pas accès ou peu accès aux services financiers bancaires, dans le but de satisfaire les besoins de leurs ménages et de leurs micro-entreprises.

36. Examinant la typologie des IMF, le groupe a estimé que la classification doit être liée à l'activité et non à la forme juridique de la structure, telle que présentée par le rapport sur l'état des lieux de la micro-finance. Ainsi, la typologie suivante a été proposée :

- ◆ IMF/ crédit direct ;
- ◆ IMF/ épargne - crédit ;
- ◆ Volet crédit des programmes de développement.

37. Les débats sur la typologie ont permis d'aborder un élément majeur de pérennisation des IMF : l'épargne locale. Aussi, la question de la mobilisation de l'épargne interne et les ressources extérieures ont été retenues comme des objectifs ou éléments de la stratégie.

38. La question de la couverture géographique a suscité beaucoup de débats surtout le milieu rural. Cependant, les problèmes suivants ont été soulevés :

- Quels sont les besoins des populations au niveau de ces zones ?
- La carte d'implantation doit être élaborée pour avoir une idée des activités existantes, des zones non encore touchées ;
- Avant d'intervenir au niveau de ces zones, il convient de mener des campagnes de sensibilisation, d'informer et de former les populations concernées ;

39. Abordant les questions liées à la professionnalisation et à la viabilité des IMF, le groupe de travail a suggéré certains critères dont :

- l'adaptation de la structure organisationnelle aux objectifs de l'IMF ;
- l'existence d'outils de gestion performants (comptabilité, gestion de l'épargne, du crédit, SIG) ;
- l'Institutionnalisation (reconnaissance juridique, statut de la propriété, organe de gestion, dispositif de contrôle...) ;
- l'existence d'un plan de développement (Business plan) ;
- l'implication des bénéficiaires ;
- la couverture des charges par les produits ;
- la bonne gouvernance ;
- le taux de pénétration ;
- l'autonomie financière ;
- la maîtrise de la croissance.

40. Le groupe de travail a également examiné la question du taux d'intérêt au regard de certaines pesanteurs religieuses. Les participants ont opté pour le terme frais de gestion ou frais d'administration au lieu du taux d'intérêt. Aussi, l'attention des participants a été attirée sur la nécessité de se pencher sur l'applicabilité des taux d'intérêt en tenant compte des percepts de l'islam.

41. Enfin, le groupe a abordé les discussions portant sur les produits et services innovants. Il a émis des suggestions allant dans le sens d'un effort de recherche et de conception de nouveaux produits adaptés aux besoins des populations cibles (épargne, crédit, assurance, etc.).

3.3 La micro-finance dans l'appui à la micro et petite entreprise

42. Après avoir défini la MPE comme étant une unité économique, juridiquement constituée, exerçant des activités entrepreneuriales à micro et petite échelle l'obligeant à mettre en place un minimum de mode d'organisation aussi bien sur le plan de la structure que des outils et procédures de gestion, le groupe de travail ayant pour thème "**micro-finance et appui à la micro et petite entreprise**" a proposé, en vue d'améliorer le financement de la MPE, les recommandations suivantes :

- Création d'un cadre de concertation et de coordination de la MPE ;
- Mise en place de lignes de crédit au niveau des IMF répondant aux besoins de création et d'extension des MPE ;
- Mise en place d'un dispositif assurant la « bancabilité » des projets présentés par les MPE et garantissant le partage des risques encourus ;
- Du fait de l'existence du leasing et du crédit - bail, il est nécessaire d'orienter les MPE vers ce type de financement présentant souvent des conditions avantageuses ;
- Favoriser le financement des MPE, surtout en milieu rural, afin d'assurer une meilleure couverture ;
- Privilégier les MPE orientées vers l'exportation ;

- Introduire l'approche - genre dans le système de financement de la MPE ;
- Faire de l'emploi et de la qualité les critères d'éligibilité pour le financement de la MPE.

3.4 L'intervention des bailleurs de fonds et des partenaires techniques

43. Le quatrième groupe de travail ayant pour thème "**l'intervention des bailleurs de fonds et des partenaires techniques**" a tout d'abord défini un bailleur de fonds comme étant celui qui mobilise les ressources soit sous forme de ligne de crédit ou de financement de l'assistance technique ; tandis que le partenaire technique est une structure qui apporte de l'expertise pour améliorer les compétences sur la base de financement d'un ou des bailleurs de fonds.

44. Abordant les problèmes identifiés relatifs à la coordination, la concurrence et la concertation entre bailleurs de fonds, Les participants ont noté l'existence de comités de pilotage qui ne peuvent pas jouer le rôle de cadre de concertation appropriée car ne prenant pas en compte les interventions de tous les acteurs. Ils ont également constaté que la concurrence observée entre différents bailleurs résulte de l'absence de coordination et de concertation.

45. Afin d'assurer une coordination des actions des bailleurs et les partenaires techniques, il est nécessaire que l'Etat soutienne la mise en place d'un cadre de concertation appropriée doté de moyens juridiques et réglementaires qui suivent :

- Collecte de l'information ;
- Mise à disposition de l'information ;
- Identification des besoins ;
- Suivi et contrôle des interventions.

46. Constatant la diversité des approches et l'évolution dans les stratégies des bailleurs de fonds en matière de micro-finance, elles ont été jugées positives tant qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie prédéfinie. Ainsi, l'absence de stratégie de micro-finance réduit la marge de négociation de l'Etat par rapport aux conditions proposées par les bailleurs.

47. Abordant les problèmes posés par le cofinancement, le groupe de travail a identifié les contraintes suivantes :

- Le décalage entre les échéances d'intervention des bailleurs ;
- Les orientations spécifiques de chaque bailleur ;
- Le décalage et le nombre de missions d'évaluation ;
- La multiplicité des documents à produire ;
- Le problème de la désignation de chef de file des bailleurs.

IV. ANNEXES

4.1 PROGRAMME DE L'ATELIER

4.2 DISCOURS D'OUVERTURE

4.3 ETAT DES LIEUX

4.4 COMMUNICATIONS THEMATIQUES (4)

4.5 RECOMMANDATIONS

4.6 LISTE DES PARTICIPANTS

4.1- PROGRAMME DE L'ATELIER DE CAPITALISATION DES ACQUIS DE LA MICROFINANCE EN MAURITANIE DU 22 AU 23 AOUT 2001 AU MONOTEL DAR EL BARKA

Première journée

8H30-10H00	<p>Accueil des participants / Remise des dossiers / Inscription des participants aux travaux de groupes</p> <p>“SEANCE D’OUVERTURE ”</p> <p>Mr. Ahmedou Ould Ely/ Directeur de l’Insertion</p>	Président de séance
10H00-10H30	<p>- Allocution du Président de l’APROMI Mr. Mouhamedou Lemine Diack</p> <p>- Allocution du Représentant du Programme AMINA Mr. Babacar Sambe</p> <p>- Allocution du Représentant Résident du PNUD</p> <p>- Allocution du Commissaire aux Droits de l’Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l’Insertion</p> <p style="text-align: center;">Mr. Abdessalem Ould Mohamed Saleh</p>	
10H30-11H00	“PAUSE CAFE”	
11H00-11H45	<p><i>L’Etat des lieux de la Microfinance : synthèse</i></p> <p>Mr. José Garson</p>	Consultant inter.
12H25-12H55	KANE Hamidou Baba	Consultant nat.
	Questions de clarification sur la synthèse	
	“ INTRODUCTIONS DES THEMES DES ATELIERS ”	
11H45-12H05	<i>Cadre légal et réglementaire / Contrôle des Institutions de Microfinance : Expériences nationale et sous-régionale</i>	
12H55-13H10	Mr. Mohamed Ould Didi Contrôle des Banques à la BCM Mr. Garnier Parent / Expert DID	Facilitateur Personne ressource
12H05-12H15 13H10-13H30	<i>Situation des IMF’s et perspectives</i> Mr. Mouhamedou Lemine DIACK/ Président APROMI	Facilitateur
1H15-12H25 13H30-13H45	<i>La Microfinance dans l’appui à la Micro et Petite Entreprise</i>	
	Mr Saad Bouh Ould Sidaty/ Chef de service Microentreprise - CDHLCPI	Facilitateur
12H25-12H35 13H45-14H00	<i>Intervention des bailleurs de fonds et des partenaires techniques</i>	
	Mr Fodié Amadou Diagana/ Expert en microcrédit	Facilitateur

12H35-12H50	<i>Questions de clarification sur les introductions thématiques</i>
12H50-13H30	REPARTITION DES PARTICIPANTS DANS LES GROUPES THEMATIQUES
13H30-14H20	<i>DEMARRAGE DES ATELIERS – DEFINITION DES POINTS A DEBATTRE</i>
14H20-15H20	“DEJEUNER”
15H20-17H	DEROULEMENT DES ATELIERS
17H00	SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA PREMIERE JOURNEE- FIN DES TRAVAUX

Deuxième journée

	Mr. Ahmedou Ould Ely/ Directeur de l’Insertion	Président de séance
9H00-10H45	DEROULEMENT DES ATELIERS (suite) <i>Cadre légal et réglementaire</i> Mr. <i>Mohamed</i> Ould Didi Dir. Contrôle des Banques à la BCM Mr. Mohamed El Mokhtar Ould Med Abdellah	Facilitateur Rapporteur
	<i>Situation des IMF’s et perspectives</i> Mr. Mouhamedou Lemine DIACK/ Président APROMI Mme Diagana Habibata Koïta/ Expert en Microfinance l’APROMI	Facilitateur Rapporteur
	<i>La Microfinance dans l’appui à la Micro et Petite Entreprise</i> Mr Saad Bouh Ould Sidaty/ Chef de service Microentreprise - CDHLCPI Mr Abdel Kader Cissé/ Expert en Microfinance-CDHLCPI	Facilitateur Rapporteur
	<i>Intervention des bailleurs de fonds et des partenaires techniques</i> Mr Fodié Amadou Diagana/ Expert en microcrédit Mr Samory Diallo/ Consultant indépendant	Facilitateur Rapporteur
10H45-11H15	“PAUSE CAFE ”	
11H15-14H00	SYNTHESE DES TRAVAUX DE GROUPES	<i>Facilitateurs</i> Rapporteurs
14H00-15H00	“ DEJEUNER ”	
15H00-16H00	SYNTHESE GENERALE SUR LA CAPITALISATION ET LES ELEMENTS D’UNE STRATEGIE DE MICROFINANCE DANS L’APPUI A LA MICROENTREPRISE	

Mr. José Garson

Mr. Kane Hamidou Babe

Consultant inter.

Consultante nat.

16H00

CLOTURE DES TRAVAUX

Mr. Ahmedou Ould Ely/ Directeur de l'Insertion

Président de séance

4.2- Discours du CDHLCPI

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Représentant Résident du PNUD,
Excellence Monsieur l'Ambassadeur,
Messieurs les Représentants des partenaires au développement,
Monsieur le Président de l'APROMI;
Monsieur le Représentant du Programme AMINA;
Mesdames, Messieurs les participants.

C'est pour moi un grand plaisir de présider à vos côtés, la cérémonie d'ouverture du présent atelier sur la capitalisation des acquis de la micro-finance en Mauritanie, organisé en partenariat avec, la BCM et l'APROMI et avec l'appui du Programme AMINA/BAD et du PNUD.

Faisant suite aux deux séminaires sur la micro-finance organisés en novembre 1999 et juillet 2000 à Nouakchott, cet atelier a pour objet de faire un état des lieux de la micro-finance et d'en faire une analyse approfondie pour la formulation d'une stratégie nationale. Vos recommandations devront permettre également, une meilleure articulation de la micro-finance au cadre stratégique de la promotion de la micro et petite entreprise.

Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

L'accès des populations pauvres au crédit de proximité est une préoccupation constante du Président de la République Monsieur Maouiya Ould Sid Ahmed Taya. C'est en ce sens, que furent créés les Caisses populaires d'épargne et de crédit en 1997 et qu'un projet de réduction de la pauvreté s'appuyant sur le développement d'institutions de micro-crédit fut mis en place en 1998. Grâce au soutien multiforme que le projet accorde aux institutions de micro-crédit et à leurs adhérents, le réseau des IMF s'est densifié et compte aujourd'hui quelque trente cinq organisations de micro-crédit agréées par la Banque Centrale de Mauritanie.

Parallèlement, les expériences de micro-crédit appuyées directement par le CDHLCPI se sont développées couvrant des domaines variés et notamment ceux du crédit à l'habitat en milieu urbain, dont l'expérience réussie du projet TWIZE est un modèle.

Messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs,

C'est parce que l'accès des pauvres à un crédit adapté est une voie privilégiée pour la réduction de la pauvreté, que le CSLP a inscrit la promotion de la micro-finance et de la petite et micro-entreprise comme axe central de la stratégie d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres. L'objectif du Gouvernement mauritanien est clair : bâtir à terme un réseau efficace d'IMF de proximité couvrant l'ensemble du territoire et apte à fournir des services financiers et non financiers adaptés aux besoins des populations pauvres.

A cette fin, l'approche retenue dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) est une approche globale combinant création d'emplois, formation professionnelle et expansion d'un système viable de micro-crédit.

En matière de micro-finance, le plan d'action 2001-2004 repose en premier lieu sur un programme global de renforcement des capacités des opérateurs de ce secteur. Deux mesures principales sont proposées : (i) mise en œuvre d'un plan de formation destiné aux IMF afin de renforcer leur professionnalisation ; (ii) institution d'un mécanisme de financement durable des systèmes financiers décentralisés par la mise en place de nouvelles lignes de crédit afin d'assurer une extension de la couverture des activités de micro-finance.

Le développement de l'offre de services financiers de proximité permettra de soutenir durablement le tissu de nos micro et petites entreprises dont le potentiel d'emplois est en expansion régulière.

Messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs,

L'élaboration du cadre stratégique d'utilisation de la micro-finance pour le développement de la micro-entreprise peut compter sur un dispositif institutionnel impliquant l'ensemble des acteurs concernés : administrations, IMF, Bailleurs de fonds à travers le réseau d'appui à la micro et petite entreprise, de même que l'existence d'une association des professionnels et opérateurs de la micro-finance (APROMI), dont la mission principale consiste à promouvoir de meilleures pratiques en matière de micro-finance, participe de cette dynamique globale du développement.

Messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs,

Le présent séminaire marque un jalon important dans le processus de mise en œuvre des orientations du cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté.

A cet égard, je formule le vœu que les participants mettent à profit les deux journées de réflexion que durera l'atelier pour évaluer les actions réalisées jusqu'ici dans le domaine de la micro-finance et faire des propositions concrètes en vue de lever les blocages identifiés et de renforcer le rôle de la micro-finance dans la réduction de la pauvreté.

Je saisis cette occasion, pour remercier tous nos partenaires au développement, plus particulièrement la BAD à travers le programme AMINA, le BIT et le PNUD, qui nous accompagnent depuis quelques années et dont le soutien nous vaut, la tenue du présent atelier.

Sur ce, je déclare ouvert l'atelier de capitalisation des acquis de la micro-finance en Mauritanie.

Je vous remercie.

4.5- Recommandations

Atelier n.1 :

1. Nécessité d'élargir le cadre légal et réglementaire pour inclure les institutions non-mutualiste ;
2. Allègement général du dispositif réglementaire actuel (dossiers d'agrément, ratios prudentiels, périodicité et forme des documents comptables ;
- 3 Instauration d'une période transitoire avant accord de l'agrément définitif ;
4. Etablissement d'un plan comptable standardisé et adapté pour les IMF ;
apport d'une formation correspondante ;
5. Nécessité de la réflexion sur l'allègement de la fiscalité des IMF ;

ATEL 2 :

6. Etablir la typologie des IMF en fonction de leurs activités ;
7. Faire la promotion de l'épargne locale ;
8. Mobiliser davantage des lignes extérieures pour les IMF ;
9. Améliorer la couverture géographique des IMF par des appuis adaptés de l'Etat et des BFD ;
10. Renforcement des capacités des IMF ;
11. Engager une réflexion sur les taux d'intérêts dans le contexte culturel de la Mauritanie ;
12. Identifier les produits innovants pour les IMF ;
13. Elaborer un code déontologie pour les IMF ;
14. Standardiser les critères de performances des IMF ;

ATEL 3 :

15. Mise en place de lignes de crédit spécifiques adaptées aux besoins de la MPE ;

16. Inciter les Banques à prendre plus de risques sur MPE ;
17. Encourager les MPE à s'orienter vers d'autres produits (leasing) ;
18. Favoriser les MPE qui travaillent en milieu rural en matière de financement ;
19. Favoriser les MPE spécialisées dans le commerce extérieur des produits locaux ;
20. Tenir compte de l'approche genre en accordant une place importante aux femmes ;
21. Faire de la création d'emplois et de la qualité des produits des critères pour le financement de la MPE

ATEL4 :

22. Nécessité d'une stratégie de la micro-finance pour créer une coordination efficace des BDF ;
23. Nécessité pour les BDF de s'organiser en groupe de coordination se réunissant périodiquement pour discuter de leurs interventions en micro-finance ;
24. Appuyer et élargir le comité de pilotage aux autres acteurs, notamment aux ONG ;
25. En cas de co-financement entre BDF rechercher une harmonisation tant au niveau des méthodes, en désignant un chef de file ;
26. Etendre la durée d'appui des projets de micro-finance ;
27. Adoption par les BDF des meilleures pratiques appliquées aux IMF qu'ils soutiennent.
- 28. Organiser un groupe de travail spécialisé pour la finalisation des études et la rédaction du document de stratégie nationale de micro -finance basé sur les recommandations du présent atelier.**

4.6- Liste des participants (voir la page suivante)

INSTITUTIONS DE microfinancE	NB	PRENOMS ET NOMS	FONCTION	CONTACTS
AFEC	1	Sokhna Ly	Présidente	525 64 47 / 525 16 29 / 632 53 38
APROMI	2	Mouhamedou Lemine Diack	Président	529 28 48 / 632 52 42
		Habibata Koïta	Expert en Microfinance	529 28 48 / 525 49 40
AMA	1	Djibril Yéro	Chef de Projet	529 54 71
AMIC	1	Sidi Ould Mohamed Lemine	Président	529 30 54 /631 46 09
APME	1	Abdoulaye Wane	Président	529 68 44
BAPEM/CECA	1	Oumar Sy	Coordinateur du crédit	529 92 75 / 641 84 42
MICO	1			
GAFIF	1	Coumba Sy	Présidente	525 65 71 525 19 16
GPEC/SECF	2	Mohamed Ould Bedda	Directeur	525 31 33 / 643 30 48
MECCP	1	Sidi Mohamed Ould Ahmed	Président	525 13 56
MECET	1	Brahim Ould Boucheïba	Président	
MEEC	1	Mohamed El Haffed	Président	529 13 73 / 641 33 60
MTEC	1	Cheikh Sidi Mohamed dit Ould Laly	Président	529 29 59
Mutuelle EL VOWZ	1	El Khalil Ould Sidi Cheikh	Président	643 04 62
Mutuelle Bougemme	1	Biddih Ould Mohamed Mahmoud	Président	529 46 18
NISSA BANQUE	1	Aïda Niang	Encadreur	529 54 73 / 641 35 64
PROCAPEC	2	Ahmed Boucheïba	Directeur	525 71 37
		Real Verroneau	Assistant	525 71 37
		Aly Oumar Sy		
		Mohamed Salem Ould Ahmed		
CAPEC		Mohamed Ould Sidi Aly		
		Mohamed Khouna		
		Souleymane Tioub		
GOUVERNEMENT				
BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE	2	Ahmed Ould Radhi	Directeur Adjoint Contrôle des Bques	525 22 06 / 643 46 03
		Mohamed El Mokhtar O.Med Abdellah	Chef de service microfinance	525 22 06
CDHLC	7	Ahmedou Ould Ely	Directeur de l'Insertion	
		Mohamed Ould Brahim	Coordinateur de AMI	
		Saad Bouh Ould Sidaty	Chef de service Microentreprise	
		Seydi Abdel Kader.J.Cissé	Expert en Microfinance	641 91 16
		Mohamed Ould Teghre	Chef de service Insertion/Encadrement	
		Med El Moktar Ould Khoumbara	Cadre	
CEP	4	Zeïdane Ould Moulaye Zeïne	Directeur	525 27 17
		Fodié Amadou Diagana	Expert en Microcrédit	525 27 17
		Marième Mint Sidi Mohamed	Expert Microentreprise -Fem.	525 27 17
		Mohamed El Hafedh Ould Mohamed Lemine	Expert comptable	

MINISTERE DE LA FONCTION PUB. /DIRECTION DE L'EMPLOI	1		Cadre	529 31 14 / 630 62 13
MINISTERE DES AFFAIRES ECO. ET DU DEVELOPPEMENT	1			
MINISTERE DES FIN./DIR. GENERALE DES IMPÔTS	1			
MINISTERE DU DEV. RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT	1			
SECRETARIAT D'ETAT A LA CONDITION FEMININE (SECF)	1			
MINISTERE DU COM., DE L'ART. ET DU TOURISME / DIREC. DE L'ARTISANAT	1		Directeur de l'Artisanat	
BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
BAMIS	1		Directeur du crédit	
BMCI	1		Directeur du crédit	
BNM	1		Directeur du crédit	
Chinguetti Banque	1		Directeur du crédit	
BCI	1		Directeur du crédit	
BADHM	1		Directeur du crédit	
GBM	1		Directeur du crédit	
Mauritanie Leasing			Directeur du crédit	
INVITES DES VILLES DE L'INTERIEUR				
CAPEC Nouadhibou	1	Ahmed Ould Khattry		
CAPEC Rosso	1			
Nissa Banque Nouadhibou	1			
GFEC Kaédi	1			
GFEC Aïoun	1			
CECA Kaédi	1	Baliou Diagana		553 53 03
CECA Atar	1	Mohamed Lemine Ould Bougrein	Animateur	76 44 26
CEDIVU Maghama	1	Ibrahima Bâ	Gérant	525 39 39 / 525 15 41
MICO	1			
BDM Kiffa	1	Sidi Mohamed Sow	Coordinateur crédit	63 23 38 / 525 30 55
GRDR Sélibaby (en congé)	1			
	1			
ONG/Associations				
AFVP	1		Représentant	
CARITAS	1	Sokhna Marième Barro	Animatrice	
ESPOIR	1	Souleymane		
FEDERATION LUTHERINE MONDIALE	1	Houlèye M'Bow	Coortrice	
GRET	1		Directeur	
NAITRE et GRANDIR /ADCC	1	Déwel Diop Sarr	Encadreur	

OXFAM	1			
STOP SIDA	1			
TENMIYA	1			
TERRE VIVANTE	1	Roughiyatou N'Gaidé	Coordinatrice	
WORLD VISION	1			
PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT / BAILLEURS				
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	1			
AMBASSADE DES ETATSUNIS	1			
BANQUE MONDIALE	1	Salamata Bal		
BAD/ Programme AMINA	3	Ginette N'Zau Muteta		
		Babacar Samb		
		Assistante		
COOPERATION ESPAGNOLE	1			
COOPERATION FRANCAISE	1			
COOPERATION ITALIENNE	1			
COOPERATION CANADIENNE	1			
CORPS DE LA PAIX	1			
GTZ/CEFE	1	Fadel Bensabou		
PNUD	1	Mathias Schmitt		
UNICEF	1	Yacouba Tandia		
UNION EUROPEENNE	1			
AUTRES ORGANISMES				
CGEM	1	Alioune Diallo	Directeur	
CIMDET	1	Aly Cissoko	Directeur	
UCP	1	Hormatallah	Directeur	
CFPP	1			
GERME/BIT	1		Directeur	
COGEFI/IDB	1			
Professionnels du secteur				
Consultants indépendants	1	Diaby Tandia	Consultant / Enseignant	
	1	Mohamed Cheikh Abdallah	Consultant	
	1	Sidi Ould Sidi Bouna	Consultant	252 21 32 /630 88 94 / 645 50 76
	1	Cheikh Saad Bouh Camara	Consultant / Enseignant	
PERSONNES RESSOURCES				
Consultant en Microfinance	1	Oumoul Khayri Tall	Consultant	
Consultant en Micro-entreprise	1	Niang N'Derry	Consultant / Enseignant	
Consultant HIMO	1	Hamma	Consultant	
Consultant International	1	José Garson	Consultant	
Consultant indépendant microfinance/formation	1	Samory Diallo		

DID	2			
Consultant indépendant	1	Baba Ould Dah	Consultant	633 37 01 / 529 53 30
UCT	1	Moustapha Sidatt	Président	

